



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Cession du terrain cadastré BC n° 790 au groupement d'employeurs ACTISS

DEL-2021-046

Numéro de la délibération : 2021/046

Nomenclature ACTES : Domaine et patrimoine, aliénations

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 15/03/2021

Date de convocation du conseil : 09/03/2021

Date d'affichage de la convocation : 09/03/2021

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Alice CONAN

Étaient présents : M. AMOURETTE Philippe, Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, Mme GUILLEMOT Annie, Mme GUILLEMOT Nathalie, M. GUILLERMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. HILLION Daniel, M. JACQUES Benoit, Mme JAN Florence, M. JARNIGON Michel, M. JESTIN Hervé, Mme JUIN Marianne, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE BRIS Gabriel, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE MOUEL Marie-Christine, Mme LE NY Alexandra, Mme LE ROCH Gaëlle, Mme LE STRAT Christine, Mme LE TUTOUR Maryvonne, Mme LEPREVOST Meltide, M. MARCHAND Christophe, M. MERCEUR Jean-Jacques, Mme MINGAM Julie, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine.

Était représenté : M. GUILLEMOT Michel par M. Paul LE GUERNIC

Cession du terrain cadastré BC n° 790 au groupement d'employeurs ACTISS

Rapport de François-Denis MOUHAOU

La commune est propriétaire du terrain cadastré section BC n° 790, qui constituait avant son acquisition par la commune, le terrain accueillant l'ex bar Chez Nous. Le groupement d'employeurs ACTISS, issu de la fusion des groupements d'employeurs ACTIVY de Pontivy et TISSERENT de Loudéac, propose d'acheter le terrain qui présente une surface de 384 m² au prix de 60 € le m², soit au prix total de 23 040 €.

La nouvelle association souhaite y construire ses nouveaux bureaux. Cinq bureaux sont prévus pour la structure qui emploie cinquante-cinq personnes. Les voitures de l'équipe seront garées sur l'arrière du bâtiment afin d'éviter de monopoliser des places sur la voie publique. Le bâtiment aura une salle de réunion de 90 m² qui pourra accueillir entre quarante et cinquante personnes, tant salariés qu'entrepreneurs.

Nous vous proposons :

- D'accepter la cession du terrain cadastré BC n° 790 de 384 m² au prix de 60 € le m², soit au prix total de 23 040 €, au groupement d'employeurs ACTISS.
- D'autoriser Madame la Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 16 mars 2021

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**